



**PROCÈS-VERBAL
DE LA 150^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPPUQTR
TENUE LE JEUDI 29 mars 2018 à 12 h 30
au local 1012 du pavillon Nérée-Beauchemin de l'UQTR**

PRÉSENCES : **122** professeurs et professeures ont signé les feuilles de présence.
 188 professeurs et professeures se sont prévalus de leur droit de vote.

AG-150-29-03-18-00 Projet d'ordre du jour

- 1 Vérification du quorum
- 2 Désignation d'un président d'assemblée
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal de la 149^e assemblée générale
- 5 Élection des officiers du comité exécutif du SPPUQTR :
 - 5.1 Vice-présidence aux affaires syndicales
 - 5.2 Vice-présidence aux services à la collectivité
 - 5.3 Trésorerie
 - 5.4 Secrétariat
- 6 Renouvellement de la convention collective : rapport
- 7 Affaires budgétaires :
 - 7.1 Taux de cotisation syndicale pour l'année 2018-2019
 - 7.2 Prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019
- 8 Rapport des officiers pour l'année 2017-2018 (dépôt)
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
- 11 Résultats des élections
- 12 Levée de l'assemblée générale

AG-150-29-03-18-01 Vérification du quorum

Le président du SPPUQTR souhaite la bienvenue aux professeurs et confirme le maintien du quorum prévu aux statuts, 10 % du corps professoral, soit environ 45 professeurs, et proclame le début de l'assemblée.

AG-150-29-03-18-02 Désignation d'un président d'assemblée

Le président du Syndicat invite l'Assemblée à désigner la professeure Daphné Drouin à titre de présidente d'assemblée.

La professeure Drouin accepte et l'Assemblée entérine la recommandation à l'unanimité.

AG-150-29-03-18-03 Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour proposé par le conseil syndical et acheminé dans les délais réglementaires.

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure France Joyal du Département de philosophie et des arts, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 150^e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR.

AG-150-29-03-18-04 Adoption du procès-verbal de la 149^e assemblée générale

La présidente d'assemblée attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la 149^e assemblée générale tenue le 28 septembre 2017 acheminé aux membres avant la réunion.

Elle s'informe auprès des membres de la conformité du procès-verbal.

Sur proposition du professeur François Labelle du Département de management, dûment appuyée par la professeure Éliane Moreau du Département de marketing et systèmes d'information, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 149^e assemblée générale du SPPUQTR tenue le 28 septembre 2017.

AG-150-29-03-18-05 Élection des officiers du comité exécutif du Syndicat

La présidente d'assemblée précise ce que prévoient les statuts du Syndicat concernant les élections des officiers :

- * Les officiers sont élus pour un mandat renouvelable d'une ou deux années.
- * L'élection a lieu lors de l'assemblée générale de mars.
- * Le vote se fait par scrutin électronique.
- * S'il n'y a qu'une candidature à un poste, le vote a lieu et le candidat doit recueillir la majorité absolue des voix exprimées.
- * S'il y a plus d'une candidature à un poste, le candidat qui recueille le plus de voix favorables est déclaré élu.
- * Au plus tard un mois après l'élection, les officiers sortants déposent au secrétariat tous les documents syndicaux qu'ils possèdent au titre de leur fonction.

La présidente d'assemblée invite les membres à confirmer les personnes désignées lors de l'assemblée des professeurs à titre de président et scrutateurs du scrutin :

Considérant les statuts et les règlements du Syndicat;

Considérant l'obligation de désigner un président d'élection et deux scrutateurs pour la désignation des officiers du comité exécutif du Syndicat;

Considérant l'obligation de désigner un président d'élection et deux scrutateurs pour la désignation des représentants du Syndicat au comité de promotion;

Considérant la recommandation de l'Assemblée générale;

Sur la proposition de la professeure Diane Gagné du Département de gestion des ressources humaines, dûment appuyée par le professeur Georges Abdul-Nour du Département de génie industriel, il est résolu de désigner le professeur François Labelle du Département de management à titre de président du scrutin et les professeurs Benoît-Mario Papillon du Département des sciences comptables et Lionel Berthoux du Département de biologie médicale à titre de scrutateur.

La présidente d'assemblée indique qu'à la fermeture de la période de mise en candidature (15 mars), le secrétariat a reçu la candidature suivante :

Vice-présidence aux affaires syndicales :

Candidature de la professeure Monique Cadrin, Département de biologie médicale, appuyée par le professeur Marc Germain, Département de biologie médicale
La professeure Cadrin sollicite un mandat de deux ans.

Vice-présidence aux services à la collectivité

Candidature de la professeure France Joyal, Département de philosophie et des arts, appuyée par la professeure Diane Saint-Laurent, Département des sciences de l'environnement
La professeure Joyal sollicite un mandat de deux ans.

Trésorerie

Candidature du professeur Sylvain Beaudry, Département des sciences comptables, appuyée par la professeure Émilie Portelance, Département des sciences comptables.
Le professeur Beaudry sollicite un mandat de deux ans.

Au secrétariat

Candidature de la professeure Daphné Drouin du Département des sciences comptables, appuyée par la professeure Jocelyne Gosselin du Département des sciences comptables.
La professeure Drouin sollicite un mandat de deux ans.

La présidente d'assemblée invite les candidats à signaler à l'assemblée les motivations qui les amènent à solliciter un poste au comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR).

À la fin de la présentation, la présidente d'assemblée remercie les candidats et invite les professeurs à poser leurs questions.

La présidente d'assemblée rappelle que le comité exécutif recommande une période de votation qui va de la fin de l'assemblée du 29 mars jusqu'au 3 avril 16 h et qu'il s'agit, comme le prévoient les statuts, d'un vote électronique. Les professeurs recevront un courriel les invitant à se prononcer avant la fin de la période de votation.

AG-150-29-03-18-06 Renouvellement de la convention collective

La présidente d'assemblée invite le VPRT à faire le point sur le cheminement des négociations pour le renouvellement de la convention collective des professeurs.

Le VPRT rappelle que la convention collective est terminée depuis le 1^{er} juin 2017 et que la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective prend fin le 1^{er} juin 2018.

Il fait mention du nombre de rencontres de négociation qu'il y a eu depuis juin 2017 et de l'arrivée, à la demande de la direction de l'UQTR, d'un médiateur du ministère du Travail au début de 2018.

Le comité de négociation a présenté au conseil syndical les clauses reliées aux grandes orientations adoptées par l'assemblée générale en juin 2017. Les clauses ayant une incidence monétaire ont également été présentées aux délégués syndicaux.

Il souligne que les événements des derniers mois-réinvestissement du gouvernement du Québec dans le financement des universités, la décision de l'arbitre Racine sur l'obligation d'embaucher les nouveaux professeurs le 1^{er} juin plutôt que le premier décembre, fin de la lettre d'entente et l'obligation d'embaucher une trentaine de nouveaux professeurs afin de respecter la convention, etc.- favorisent la nécessité d'en venir rapidement à une entente.

Les deux grands enjeux de la négociation sont les questions monétaires et l'émancipation du droit de gérance des gestionnaires.

Le VPRT indique que le 26 mars dernier, le comité de négociation a déposé à la table l'ensemble des clauses du projet de convention et les clauses ayant une incidence monétaire. Il fut convenu avec la direction de mener un blitz de négociation au cours du mois d'avril. La direction s'est engagée à déposer à la table un nouveau dépôt plus susceptible de favoriser une entente. Le Syndicat a signifié que ce nouveau dépôt était essentiel dans la poursuite des négociations.

Le VPRT termine la présentation en invitant les professeurs à lire les bulletins Info-Négo afin de suivre le déroulement des négociations et rappelle que la solidarité des professeurs et des professeures reste primordiale pour le comité de négociation syndicale.

La présidente d'assemblée invite les professeurs qui ont des questions à se rendre aux micros :

La professeure Donia El Euch du Département des sciences de l'éducation souligne qu'elle aurait apprécié recevoir le dépôt syndical puisque le Syndicat a fait parvenir aux professeurs le dépôt patronal.

Le VPRT indique que les principales questions ont été discutées au conseil syndical et c'est aux délégués à transmettre l'information à leurs collègues du département. Pour l'instant, il ne s'agit que de propositions qui risquent encore d'évoluer. Il serait prématuré d'expédier ces textes à l'ensemble des professeurs.

La professeure Claude Gendron du Département des sciences de l'éducation invite les négociateurs syndicats à être très vigilants à protéger l'autonomie départementale qui est de plus en plus menacée par le droit de gérance des gestionnaires.

Le VPRT termine en précisant qu'il reste très confiant et qu'il espère que le blitz de négociation du mois d'avril permettra de préparer un projet d'entente de principe avant la période estivale. Il serait alors possible de voter une nouvelle convention à l'assemblée générale de septembre prochain.

AG-150-29-03-18-07 Affaires budgétaires

La présidente d'assemblée invite le trésorier du Syndicat à présenter les deux points concernant le taux de cotisation syndicale et les prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019.

7.1 Taux de cotisation syndicale pour l'année 2018-2019

Concernant le taux de cotisation syndicale, le trésorier rappelle qu'en mars 2013, le Syndicat avait recommandé de réduire le taux de cotisation syndicale de 2,5 % à 1,5 % en autorisant le comité exécutif à utiliser seulement les revenus générés par les placements fixes pour financer le fonctionnement du Syndicat. Ce changement permettait d'assurer la pérennité du fonds et une certaine stabilité du taux de cotisation.

Pour 2018-2019, le conseil syndical recommande le maintien du taux de cotisation à 1,5 % des revenus.

Après la présentation du trésorier, le président d'assemblée fait lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT	les résultats financiers prévus au 31 mars 2018;
CONSIDÉRANT	les prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019;
CONSIDÉRANT	le taux de cotisation syndicale actuel (1,5 %);
CONSIDÉRANT	l'engagement du comité exécutif de maintenir le taux de cotisation;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier;
CONSIDÉRANT	la recommandation unanime du comité exécutif;
CONSIDÉRANT	la recommandation unanime du conseil syndical;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Ghyslain Parent du Département des sciences de l'éducation, il est résolu :

De maintenir, pour l'année 2018-2019, la cotisation syndicale à 1,5 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures de l'UQTR.

Le trésorier répond aux questions des membres en précisant que le Syndicat dispose d'un fonds de défense professionnel de plus de 5 M\$.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

7.2 Prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019

Le trésorier rappelle qu'il s'agit d'une proposition de budget reliée à un taux de cotisation syndicale de 1,5 %. Il mentionne qu'il a bon espoir que l'année financière 2017-2018 se termine en enregistrant un surplus de 300 000 \$.

Le trésorier présente les documents transmis avec l'avis de convocation.

Il attire l'attention des membres sur les rubriques budgétaires indiquant une hausse importante significative entre les années 2017-2018 et 2018-2019. Les hausses les plus marquées sont reliées à des postes budgétaires reliés aux négociations pour le renouvellement de la convention collective.

Le professeur Yvan Leroux du Département de psychologie s'informe des rendements obtenus par les firmes de courtages responsables de la gestion du fonds de défense professionnel du Syndicat. Le trésorier souligne que les rendements diffèrent d'une firme à l'autre et d'une année à l'autre.

Le professeur Leroux s'interroge sur la pertinence de confier à la Fiducie Desjardins, l'un des gestionnaires du fonds syndical, alors que beaucoup de professeurs d'université éprouvent des difficultés avec l'assurance salaire Desjardins. Le trésorier précise qu'il s'agit d'entités distinctes regroupées sous le nom de Desjardins, mais n'étant pas nécessairement reliées entre elles.

Le président du Syndicat invite les professeurs à limiter leurs questions au budget et d'inscrire à affaires nouvelles la question des assurances salaires.

La professeure Marie-Josée Plouffe du Département de philosophie et des arts s'informe de la proportion du fonds de défense professionnel investie dans des placements responsables. Le trésorier indique que la question est abordée chaque année avec les courtiers sont certains gèrent des placements qualifiés de responsable, mais il n'est pas en mesure d'établir la proportion du fonds investie dans ce genre de placement. Il précise que le comité d'études sur le fonds de défense professionnel saisir les courtiers de cette question pour la prochaine année. La professeure Diane St-Laurent appuie sa collègue dans cette démarche.

À la fin de la période de questions, la présidente d'assemblée attire l'attention des membres sur le projet de résolution émanant du conseil syndical.

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2018;
CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour 2018-2019;
CONSIDÉRANT les explications du trésorier;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du conseil syndical;

Sur motion dûment proposée par le conseil syndical appuyée par la professeure Manon Brunet du Département de lettres et communication sociale, il est résolu :

D'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) telles qu'annexées à la présente résolution.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG-150-29-03-18-08 Rapport des officiers pour l'année 2017-2018 (Dépôt)

La présidente d'assemblée précise que les rapports des officiers du comité exécutif pour l'année 2017-2018 ont été expédiés aux professeurs avant l'assemblée et publiés dans le bulletin d'information syndical *Le point d'ancre*, vol. 20, no 3.

Il invite les professeurs à adresser leurs questions aux officiers concernés.

Comme il n'y a pas de question, la présidente d'assemblée passe au point suivant de l'ordre du jour.

AG-150-29-03-18-09 Affaires nouvelles

Aucune question n'ayant été ajoutée au moment de l'adoption de l'ordre du jour, la présidente d'assemblée annonce le point suivant.

AG-150-29-03-18-10 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation

La présidente d'assemblée propose l'ajournement de l'assemblée et rappelle que le dépouillement des bulletins aura lieu le lundi 3 avril à 16 h au local 1119 Ringuet.

AG-150-29-03-18-11 Résultats du scrutin

Le lundi 3 avril à 16 h, le président du scrutin, le professeur François Labelle du Département de management et les scrutateurs, les professeurs Benoît-Mario Papillon du Département des sciences comptables et Lionel Berthoux du Département de biologie médicale ont procédé au dépouillement du scrutin et ont constaté que 188 professeurs se sont prévalus de leur droit de vote.

Les résultats sont :

Vice-présidence aux affaires syndicales

Monique Cadrin, Département de biologie médicale

Pour	128 (élue)
Contre	37
Abstention	23

Vice-présidence aux services à la collectivité

France Joyal, Département de philosophie et des arts

Pour	171 (élue)
Contre	9
Abstention	8

Trésorier

Sylvain Beaudry, Département des sciences comptables

Pour	173 (élu)
Contre	10
Abstention	6

Secrétariat

Daphné Drouin du Département des sciences comptables

Pour	179 (élue)
Contre	5
Abstention	5

Selon l'article 12 des statuts du Syndicat, au moins 25 % des professeurs doivent se prononcer lors des scrutins électroniques. Au 31 janvier 2018, il y avait 448 postes de professeur de comptabilisés.

Il y a donc, 42 % des professeurs qui ont participé au scrutin.

AG-150-29-03-18-13 Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est déclarée à 13 h 30.

Présidente de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

Daphné Drouin

Alain Gamelin